

DEMANDE DE STAGE

Année universitaire 2011 - 2012

Etudiants de M1

Le stage (obligatoire) doit s'effectuer sur une période **d'1 mois minimum, soit 140 heures** et de 2 mois maximum, de préférence au second semestre. Une mobilité à l'étranger pourra également être validée comme stage.

La procédure administrative est la suivante :

❶ **La demande de stage**, disponible sur le site de l'ESBANM dans la rubrique « International et mobilité – étudiants de l'ESBANM », doit être remplie et signée par l'étudiant, validée par votre Directeur de recherche et Rozenn LE MERRER (Directrice des études) et transmise à Hubert BERNIER (Pôle MOBILITE) au plus tard 15 jours avant le stage.

❷ **La convention de stage** est alors établie en 3 exemplaires originaux puis doit être signée par l'étudiant (e), Rozenn LE MERRER et l'employeur. Une fois les 3 exemplaires validés par toutes les parties, 1 exemplaire est destiné à l'employeur, 1 à l'ESBANM et le dernier à l'étudiant.

Enfin, votre stage sera validé (5 crédits) par votre Directeur de recherche sur la présentation des documents suivants :

❸ **Le rapport de stage (compte – rendu)** qui doit être rédigé à la fin de votre stage et transmis, par voie électronique (en format Word ou PDF), à votre Directeur de recherche et en copie à Hubert BERNIER et Rozenn LE MERRER.

Et

❹ **L'attestation de fin de stage** (incluant les dates précises du stage, les appréciations de stage et le nombre d'heures effectuées) qui doit être demandée à l'employeur à la fin de votre stage et transmise à Hubert BERNIER (Pôle MOBILITE). Ce document sera annexé à votre dossier pédagogique et archivé.

Pour information

- Si vous effectuez un stage d'une durée supérieure à 2 mois consécutifs, vous devez recevoir une gratification dont le montant :

- Peut être fixé par convention de branche ou accord professionnel étendu,
- A défaut, il est fixé à 12.5% du plafond horaire de la sécurité sociale (pour 2010 : 22 €), soit pour 1 mois complet à 151.67 h (7 h/jour et 35 h/semaine), une gratification égale à 417.09 €. Cette disposition est applicable aux conventions de stage conclues à compter du 26 novembre 2009, date d'entrée en vigueur de la loi N° 2009-1437 du 24 novembre 2009 (JO du 25).

- http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Stages/27/6/guidestages2407_33276.pdf

FICHE DE STAGE

Nom et prénom	
Adresse postale (complète)	
N° de Téléphone	
Adresse électronique	
Année d'études (2011 – 2012)	
Dates précises du stage	
Jours de la semaine travaillés	
Horaires journaliers	
Gratification	
Etablissement d'accueil	
Nom	
Adresse (complète)	
Représenté par Mme, Mlle, Mr	
Fonction du Représentant	
N° de téléphone	
N° de fax	
Adresse électronique	
Adresse web (le cas échéant)	
Nature de l'établissement	
Objet du stage	
Responsable du stage (si différent du représentant de l'établissement d'accueil)	
Nom et prénom	
Fonction	
N° de téléphone	
Adresse électronique	
Lieu du stage (si différent de l'adresse de l'établissement d'accueil)	
Adresse (complète)	

L'étudiant(e)

Date :
Signature

Le Directeur de recherche

Date :
Signature

**La Directrice des Etudes
Rozenn LE MERRER**

Date :
Signature